



## Compte rendu de l'audioconférence "agenda social" du 20 mai 2020 à 10 h

Cette audioconférence téléphonique, consacrée à un échange sur l'agenda social ministériel, résulte de la demande exprimée par les organisations syndicales lors de l'audioconférence ministérielle du 13 mai dernier avec Olivier DUSSOPT.

Cette réunion était présidée par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, Secrétaire générale des ministères économiques et financiers (MEF), assistée de représentants la DGFIP, DGDDI et CGEFI et du Dr LEMAITRE-PRIETO, médecin coordinateur national.

La délégation UNSA / CFE-CGC était représentée par Frédéric LE BRUCHEC (UNSA) et Françoise DUPONT (CGC).

Vous trouverez en pièce jointe la fiche de travail transmise par l'administration la veille au soir à 19 h 08, transmission tardive déplorée par l'ensemble des Fédérations.

Dans ses propos introductifs la Secrétaire générale précise que si les travaux sont encore largement conditionnés par le contexte sanitaire, le projet est d'élaborer un plan d'activité de reprise de l'agenda social.

Il convient de prioriser les travaux jusqu'à la rentrée prochaine entre ceux dédiés au suivi de l'adaptation des services à la crise sanitaire et ceux mis entre parenthèses pendant cette même crise.

### **Les travaux liés à la crise sanitaire :**

La Secrétaire générale rappelle que l'Administration et les Fédérations ont suivi ensemble les différentes évolutions de cette crise, préparation du déconfinement et de la reprise au 11 mai, notamment par la tenue du CHSCT Centrale le 07/04 et du CHSCTM les 29/04 et 06/05.

Les deux CHSCTM, outre des échanges généraux sur la reprise d'activité, ont permis l'élaboration et la finalisation d'un guide méthodologique sur le plan d'évaluation et de prévention des risques qui sera annexé au DUERP.

Le calendrier suivant, qui sera transmis aux Fédérations, est donc proposé :

➤ Audioconférence sur l'Action Sociale dans la semaine du 25/05 pour faire le point sur les mesures d'accompagnement. Les opérateurs ont pris les mesures nécessaires en terme de restauration, logement et colonies de vacances pour gérer le confinement et le déconfinement. Il s'agira d'échanges informels, à défaut de transmission de documents plus élaborés.

La Secrétaire générale confirme que l'Action Sociale, de même que le Secrétariat général, vont

bénéficier d'un contrôle de la Cour des Comptes, mais que ces contrôles n'ont pas encore débuté.

➤ CHSCTM dans la semaine du 08/06, correspondant à la 2ème phase de déconfinement ("si tout va bien" ) et un autre le 08/07/2020.

➤ GT Télétravail le 30/06, faisant suite à celui du 07/05, afin de poursuivre les échanges sur la perspective d'évolution du télétravail à partir du questionnaire envoyé aux agents, et voir comment continuer à avancer sur le sujet au cours du deuxième semestre. Le questionnaire dédié est en cours de finalisation suite à l'intégration des observations des OS. Cette date du 30/06 permettra d'avoir les résultats de l'enquête (donc possible décalage de quelques jours dans le cas contraire) et le retour de la réunion du 28/05 du Comité Stratégique COSINUM sur l'aspect des différents outils et de leur utilisation en interministériel. A cet effet, Bruno LACOMBE, DGSJ , sera convié à ce GT.

La Secrétaire générale indique que le télétravail est l'un des domaines pour lequel la crise aura été bénéfique, en permettant de sortir "du moyen-âge" en terme de télétravail pour en faire quelque chose de très structurant.

Les aspects en terme d'équipement en matériel, d'organisation du travail, de gestion managériale, de gestion du temps, importants en télétravail feront l'objet de propositions. Le sujet de l'éco-responsabilité, demandé par une OS n'est pas écarté, et peut utilement être relié avec le télétravail, car l'empreinte carbone va diminuer avec le développement de celui-ci.

➤ CNAS le 02/07 pour un point sur l'impact de la crise et du déconfinement sur les Opérateurs. Il n'est pas avéré que la réforme de l'AS, sujet mis de côté pendant la crise, soit abordée.

➤ CTM le 03/07 afin d'échanger et dresser le bilan sur les mesures mises en oeuvre pendant la crise sanitaire. La tenue en mode présentiel est une simple proposition à ce stade, révisable en fonction des évolutions de la doctrine ministérielle, qui déconseille actuellement les réunions en présentiel. L'ordre du jour n'est pas encore déterminé mais l'avenant au DUERP y sera évoqué.

### **Les sujets hors crise sanitaire :**

Dans la logique de la reprise d'activité, la Secrétaire générale évoque la liste des travaux à reprendre.

➤ Audioconférence sur l'amiante le 28/05 pour préparer l'étude épidémiologique du Tripode de Nantes.

➤ GT Amiante le 23/06 sur la poursuite des travaux engagés et sur l'étude épidémiologique.

➤ GT LDG Promotion le 26/06. En effet les textes d'application résultant de la Loi de transformation de la fonction publique prévoit une "dead line" au 31/12/2020 (suppression des CAP promotion au 01/01/2021). Ce GT permettra d'engager un premier échange sur le sujet, mais faute de temps d'échanges suffisants compte-tenu du contexte, il sera impossible de formaliser avant l'été. Une reprise du cœur des discussions sera donc menée en septembre.

➤ GT commun CTM/CHSCTM en septembre sur l'intégration des formations hygiène et sécurité au sein des comités sociaux d'administration (CSA). Ce GT est proposé en septembre en lien avec le calendrier général défini au sein de la Fonction Publique, en vue de la future cartographie des CSA.

Il conviendra également de prévoir en "début d'automne" des échanges sur la lutte contre le handicap (qui a donné lieu à un communiqué de presse de Sophie Cluzel et Olivier Dussopt), la diversité, l'égalité professionnelle F/H.

L'agenda social du 2ème semestre devra également intégrer la cartographie des CAP en vue des élections professionnelles de 2022. Celles-ci devant être préparées surtout avec le recours au vote électronique.

La problématique de la tenue des réunions en présentiel ou en non-présentiel est liée aux contraintes des directives sanitaires. Il convient de se donner des priorités d'éthiques pour les réunions à tenir.

Ainsi, un guide de bonne pratique sur l'organisation des réunions, quelque soit leur forme, sera rédigé sous forme de fiches. Il comprendra entre autre les principes suivants : un ordre du jour minuté, désignation d'un secrétaire de séance pour rappels à l'ordre en cas de débordements, durée totale de la réunion inférieure à 2 heures (sachant qu'il y a toujours débordement), etc.

La Loi d'urgence sanitaire contraint la façon dont va s'organiser le dialogue social. La catégorisation des réunions et la gestion du temps permettra d'y remédier, car beaucoup trop de sujets ont déjà été repoussés pour la rentrée (pour exemple : GT Handicap).

Il faut adapter la visioconférence, via un dispositif sécurisé très opérationnel mis en place par Orange. Comme il faut bien se lancer, la Secrétaire générale annonce qu'une réunion se tiendra la semaine prochaine en visioconférence. Elle assure que ce système est très simple à lancer (elle-même a essayé avec succès) mais qu'il conviendra toutefois de vérifier que tous les participants aient accès à un dispositif la permettant, bien qu'il sera possible, à défaut, de se connecter à cette réunion en audioconférence.

La Secrétaire générale va s'organiser pour rencontrer en bilatérales les Fédérations, si elles le souhaitent, afin de planifier les priorités pour l'avenir. A cet effet, elle prendra contact avec les fédérations dans le courant de la semaine prochaine pour en prévoir les dates et modalités de ces réunions : présentiel ? audioconférence ? visioconférence ?

Lors de cette audioconférence, annoncée pour une durée d'1 heure mais qui s'est déroulée finalement sur 2 heures, la Secrétaire générale a apporté les précisions suivantes en réponse aux observations des OS :

✧ Sur le travail en mode confiné et le problème de la garde des enfants après le 01/06 : il faudra échanger sur ces sujets avant le CTM. Le PRA de l'Education Nationale prévoit une reprise très progressive jusqu'au 01/06, ce qui explique le maintien des ASA garde d'enfants jusqu'à cette date pour permettre à l'EN de s'organiser. A près, ce point devra être vérifié, car l'accueil des enfants sera de plus en plus généralisé avec mise en place d'une priorité pour les enfants des agents de la Fonction Publique (autre que les soignants).

✧ Sur les possibilités d'accueil des enfants pendant les vacances scolaires d'été : ce sujet devra être évoqué avec l'Action Sociale lors de l'audioconférence de la semaine prochaine, sans attendre la tenue du CNAS car il faut anticiper sur ce problème prioritaire.

✧ Sur l'indemnité exceptionnelle : le texte est en cours de finalisation au niveau interministériel comme ministériel. Il faut attendre le résultat des arbitrages qui sont annoncés comme imminents, ce qui permettra d'informer les Directions sur ce qu'elles peuvent mettre en paiement. Le versement de cette prime interviendra vraisemblablement sur la paye de juillet.

✧ Sur l'ordonnance sur les congés et la date butoir du 31/05 : le texte qui est sorti est clair, donc pour remédier aux "loupés" constatés, il sera procédé à des rappels sur son application.

S'agissant de la pose obligatoire de congés avant le 31/05 pour les télétravailleurs, l'administration rappelle que c'est une possibilité offerte en fonction des nécessités de service, non dans une logique de sanction, mais dans une logique d'organisation. Et c'est dans cette même logique que les CET ont été déplafonnés.

✧ Sur les masques : un nouveau lot de masques achetés à l'étranger en direct par le MEF a été livré. Les masques en tissus commencent à arriver et à être dispatchés en province par les préfets, département par département. Ils ne sont pas encore disponibles en Administration Centrale